

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 30 janvier 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h20

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.17), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) **Bonnay** : M. Gilles ORY **Busy** : M. Alain FELICE **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) **Chevroz** : M. Yves BILLECARD **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 1.1.3) **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY, M. André AVIS **François** : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI **Geneuille** : M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **Larnod** : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 1.2.2) **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.1) **Les Auxons** : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thoraize** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Dominique SCHAUSS **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINÉAU **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUNET **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roset-Fluans** : M. Arnaud GROSPELLIN **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET **Saône** : M. Yoran DELARUE **Thise** : M. Alain LORIGUET **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance :

Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET (jusqu'au 1.1.3), C. CAULET, P. CURIE (jusqu'au 0.3), YM. DAHOU, C. DELBENDE, L. FAGAUT, M. OMOURI, S. PESEUX (jusqu'au 0.3), D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), A. BLESSEMAILLE, D. PAINÉAU, C. BOTTERON (à partir du 1.1.4), JF. MENESTRIER, P. CORNE, D. PARIS, JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, JM. JOUFFROY

Mandataires : J. GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.3), F. PRESSE, D. DARD (jusqu'au 0.3), C. MICHEL, T. BIZE, C. WERTHE, M. SEBBAH, ML. DALPHIN (jusqu'au 0.3), G. VAN HELLE, R. STHAL (jusqu'au 7.1), C. THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. LOYAT (jusqu'au 0.3), G. BAULIEU, A. FELICE, Y. GUYEN (à partir du 1.1.4), S. RUTKOWSKI, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, F. BAILLY, J. KRIEGER, F. TAILLARD, Y. MAURICE

Délibération n°2020/005108

Rapport n°0.2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, modifiée par délibération du 30 juin 2016 et 17 décembre 2018, donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 16 janvier 2020 a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 02/12/19

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- a ouvert la séance du Bureau,
- a procédé à la vérification du quorum,
- a annoncé les pouvoirs reçus pour la séance,
- a invité les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- a nommé Monsieur Gabriel BAULIEU comme secrétaire de séance,
- a approuvé le procès-verbal de la séance de Bureau du 02/12/19.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Garanties d'emprunts - Compétence Habitat et Economie (Janvier 2020)

MM. G. BAULIEU, JL. FOUSSERET, M. LOYAT, JY. PRALON et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- a fait application de l'article 40 du Règlement Intérieur de Grand Besançon Métropole afin de « procéder à un vote séparé sur une ou plusieurs propositions faisant l'objet d'une délibération du Bureau »

En matière d'Habitat :

- s'est prononcé favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs HABITAT 25 pour un montant de 434 730,50 € et NEOLIA pour un montant de 1 048 740,00 € soit un montant total de 1 483 470,50 €

En matière d'Economie

- s'est prononcé favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'économie par SPL Territoire 25 pour un montant de 787 500,00 € et Aktya L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon pour un montant de 109 000 € soit un montant total de 896 500,00 €
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Ressources humaines

Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (Direction des Systèmes d'Information)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de :
 - Chef de projet informatique - responsable d'applications au sein de la Direction des Systèmes d'Information à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
 - Technicien applicatif au sein de la Direction des Systèmes d'Information à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement : délibération de principe relative au recours à des agents contractuels à défaut d'agents titulaires sur postes permanents

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le renouvellement des contrats cités ci-dessus, à défaut d'agents titulaires à l'issue des procédures de recrutement,
- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'agents contractuels sur les postes cités ci-dessus, à défaut d'agents titulaires,
- a autorisé M. Le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisations à Saint-Vit, Pelousey, Marchaux-Chaufontaine et Chaucenne

MM. JY. PRALON et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

- la demande de labellisation de la société MAISONS ROCBRUNE pour 1 logement situé à SAINT-VIT, correspondant à un engagement prévisionnel maximum de Grand Besançon Métropole de 5 000 €,
- la demande de labellisation de la société MAISONS HAPPY pour 1 logement situé à PELOUSEY, correspondant à un engagement prévisionnel maximum de Grand Besançon Métropole de 6 000 €,
- la demande de labellisation de la société MAISONS NEOLIA pour 1 logement situé à MARCHAUX-CHAUFONTAINE, correspondant à un engagement prévisionnel maximum de Grand Besançon Métropole de 5 000 €,
- la demande de labellisation de la société MAISONS NEOLIA pour 1 logement situé à CHAUCENNE, correspondant à un engagement prévisionnel maximum de Grand Besançon Métropole de 6 000 €,
- la demande de labellisation de la société SEDIA pour 1 logement situé à BESANÇON, correspondant à un engagement prévisionnel maximum de Grand Besançon Métropole de 5 000 €.

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

Reconversion du site Saint Jacques Arsenal - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole pour la réalisation des espaces publics de l'opération Saint Jacques - Modalités d'organisation partenariale de la phase opérationnelle - Protocole

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon, dont le coordonnateur est la Ville de Besançon,
- a autorisé M. le Président, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes annexée au présent rapport,
- a autorisé M. le Président, ou son représentant, à signer le Protocole Partenarial.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Fonds d'aide Manifestations Sportives : 1^{ère} attribution 2020

M. P. CONTOZ, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution de 10 subventions d'un montant total de 17 600 €, dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour le 1^{er} semestre 2020 :

- 500€ au Besançon Triathlon pour un Bike and Run,
- 500€ à l'ASPTT Besançon pour les Rives du Doubs,
- 500€ à l'AC 2000 pour le VTT de la Dame Blanche,
- 300€ à l'Amicale Cycliste Bisontine pour le Prix Cycliste de Pelousey,
- 2 500€ à l'Amicale de Saône pour la Diagonale du Doubs,
- 500€ au Football Club Montfaucon pour le Trail de Montfaucon,
- 300€ au Team Geneuille Vélo pour la Cyclo Rando Subway,
- 4 500€ à l'Amicale Sportive Territoriale Bisontine pour le Trail des Forts,
- 4 000€ au Centre Omnisports Pierre Croppet pour le Raid Handi-fort,
- 4 000€ au Besançon Triathlon pour le Triathlon Vauban.

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R.3.1 - La Fabrique à Entreprendre du Grand Besançon - Convention de partenariat avec les opérateurs du financement de la création d'entreprises

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la participation financière de Grand Besançon pour le versement d'une aide d'un montant de 13 000 € aux opérateurs du financement de la création d'entreprises impliqués dans la « Fabrique à Entreprendre », soit 4000 € à l'ADIE, 4 000 € à Franche-Comté Active et 5 000 € à Initiative Doubs Territoire de Belfort,
- a autorisé M. le Président, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat correspondantes.

Enseignement supérieur et Recherche - Subvention à l'Université de Franche-Comté - Bourses Victor Hugo

MM. JL. FOUSSERET et A. POULIN, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 14 058 € à l'Université de Franche-Comté pour financer 2 bourses Victor Hugo,
- a autorisé Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

